

COMPTE RENDU DU 13 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 7 décembre 2021, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BENOIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Marie-Michelle CHAIGNEAU, Michel BIRONNEAU, Laurence GIRARD, Catherine ARNAUDEAU, Jacques LAMY, Françoise CRABEL, Stéphanie ROUSSEAU, Philippe DEVINEAU, Manuella ROUET, Tony COULAIS, Céline BELLEAU, Patrick GIRARD, Angélique CASSERON, Dominique CHAIGNEAU, Edwige GODET

SECRÉTAIRE : Stéphanie ROUSSEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé ROUX, Hélène POUPET, Denis FERY, Clémence NAUD

Hervé ROUX ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU
Hélène POUPET ayant donné pouvoir à Tony COULAIS

A - Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 8 novembre 2021 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 5 rue Thibaud de Chasteigner, section AH N° 220
- Terrain situé 7 Square de Montercle, Section AE N°382
- Terrain situé 54 Rue Croix du Tour, Section AD N° 231-304-411-449-614

2. **Finances**

Décisions prises depuis le 30 novembre 2021 :

- **N° 11** : De mandater la SARL CANOPEE ATELIER PAYSAGE – 1 ter place de la Trinité – 44190 CLISSON pour l'étude de faisabilité en vue de la création de deux lotissements d'habitation moyennant un montant de 17 800.00 € H.T., soit 21 360.00 € TTC.

B – FINANCES

1. **Décision modificative**

- **Budget principal N°4**

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	22 743,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	22 743,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	2 743,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	2 743,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	22 743,00 €	22 743,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 918,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	2 918,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1321-179 : 179B TRAVAUX SALLE DE SPORTS C	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 350,00 €
R-1321-199 : 199 ECOLE PRIMAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 231,20 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	14 581,20 €
D-21312-051 : REGROUPEMENT DES ECOLES	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-199 : 199 ECOLE PRIMAIRE	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 918,80 €	17 500,00 €	0,00 €	14 581,20 €
Total Général		14 581,20 €		14 581,20 €

- **Budget Lotissement n° 1**

Il n'y a pas lieu de procéder à des modifications budgétaires pour le budget Lotissement.

2. Subvention Etat

- Restauration du clocher

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de restauration du clocher de l'église Saint Jean Baptiste – tranche 2

ARRETE le plan de financement tel que présenté,
SOLLICITE auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention au taux de 30% pour les travaux de restauration du clocher de l'église Saint Jean Baptiste – tranche 2.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dépenses TTC		Recettes	
Etudes – Maîtrise d'œuvre	50 000 €		
Lot 1 - de maçonnerie-Pierre de taille	355 393.48 €	Subvention d'Etat	154 538 €
	57 898.64 €	Conseil Départemental-	180 294 €

Lot 2 – Charpente menuiserie	2 058.26 €	Plan de relance	
		S/ total	334 832 €
Lot 3 – Beffroi – cloches – horloges	17 455.76 €		
Lot 4 – Couverture – Zinguerie	22 319.80 €		
Lot 5 – Vitraux – ferrure à vitraux	5 772.02 €		
Lot 6 - Electricité		Autofinancement	180 193.95 €
Imprévus	10 000 €		
TOTAL GENERAL	515 125.95 €	TOTAL GENERAL	515 125.95 €

- Acquisition de matériel – Charte accessibilité

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'acquisition de matériel pour l'amélioration des déplacements sur la commune.

ARRETE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention au taux de 50% pour les travaux d'acquisition de matériel pour l'amélioration des déplacements sur la commune.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisition de matériel	10 000 €	Subvention d'Etat	5 000 €
		S/ total	5 000 €
		Autofinancement	5 000 €

TOTAL GENERAL	10 000 €	TOTAL GENERAL	10 000 €
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------

- Aménagement sécuritaire et accessibilité de la nouvelle gendarmerie

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTTE le projet d'Aménagement sécuritaire et accessibilité de la nouvelle gendarmerie.

ARRETE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention au taux de 30% pour les travaux d'Aménagement sécuritaire et accessibilité de la nouvelle gendarmerie.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Dépenses TTC		Recettes	
Etudes – Maîtrise d'œuvre	15 000 €	Subvention d'Etat	54 000 €
Travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de la nouvelle gendarmerie	155 000 €		
		Conseil Départemental – Amendes de police	36 000 €
		S/ total	90 000 €
Imprévus	10 000 €	Autofinancement	90 000 €
TOTAL GENERAL	180 000 €	TOTAL GENERAL	180 000 €

3. Subvention Comice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association « Association pour la promotion de l'élevage », une subvention de 1 000 €.

4. Subvention OGEC/Ecole Sainte Marie

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 8 221.74 € à l'OGEC de l'Ecole Sainte Marie dans le cadre d'une aide à caractère social pour la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2020-2021.

5. Subvention exceptionnelle CCAS

Le Conseil à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer au CCAS une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

6. Dépréciation pour créances douteuses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au compte 6817 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : 3 378 € (trois mille trois cent soixante-dix-huit euros)

C – TRAVAUX-BATIMENTS

1. SyDEV : Convention éclairage public Le Fief du Rocher

Le conseil à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Sydev pour la réalisation d'une opération d'éclairage public au Lotissement du fief du Rocher, le montant des travaux s'élève à 63 809.00 € TTC et la participation de la commune à 53 174.00 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

2. Eglise : Avenants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTTE l'avenant au marché de travaux de restauration du clocher comme ci-dessous.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants.

Dans le cadre des travaux de restauration du clocher, nous avons descellé une ceinture métallique située à la partie haute de la tour sous le départ de la flèche.

La position de cette ceinture métallique est inhabituelle.

Ce mode constructif peut nous informer sur le phasage de la construction du clocher vraisemblablement en deux temps.

Les travaux initiaux du clocher jusqu'à la tour, puis, dans un deuxième temps la création d'une flèche construite avec un calcaire différent.

La ceinture métallique a donc été rendue nécessaire pour resserrer les maçonneries hautes au-dessus des grandes baies des abat-sons afin d'apporter un soubassement pour la flèche.

Cette ceinture métallique est dégradée et nécessite une reprise sur un côté et demi de la tour.

Ce travail est conséquent et impose des étalements importants.

Nous sommes dans l'obligation de reprendre ces fers grandement rouillés qui contribuent à la dégradation de la tour et donc à la bonne pérennité de l'édifice.

LOT N ° 01

Maçonnerie - Pierre de taille

AVENANT N° 1

Entreprise LEFEVRE
Rue Archereau - Parc d'activités
85480 BOURNEZEAU

ENTRE LES SOUSSIGNES

d'une part, la Mairie de LA CHATAIGNERAIE
Représenté par Le Maire Madame Marie-Jeanne BENOIT
agissant en qualité de Maître d'Ouvrage, personne responsable du marché,

et d'autre part, Monsieur Christophe LOEB
agissant pour le compte de l'Entreprise LEFEVRE

Article 1 - Monsieur Christophe LOEB
s'engage à exécuter les travaux de la ceinture métallique situé au dessus
de la tour du clocher sous le départ de la flèche

faisant ressortir une plus value HT de : 40 927,31€ HT sur la tranche ferme du marché
(devis ci-joint en annexe)

Article 2 - Compte tenu de ce qui précède le montant HT du marché devient :

	<u>Marché initial</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau marché</u>
Tranche ferme	453 273,83 €	40 927,31 €	494 201,14 €
Nouveau montant HT du marché	453 273,83 €	40 927,31 €	494 201,14 €

Article 3 - Il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du marché

D – DIVERS

1. Composition des commissions

Le conseil municipal à l'unanimité,

DESIGNE la composition des commissions ainsi qu'il suit :

COMMISSION FINANCES

Marie-Jeanne BENOIT

Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Jacques LAMY
Tony COULAIS
Patrick GIRARD
Edwige GODET
Philippe DEVINEAU
Hervé ROUX

COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – ACCESSIBILITE - VOIRIE

Michel PETIT

Marie-Jeanne BENOIT

Marie-Michelle CHAIGNEAU

Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Jacques LAMY
Philippe DEVINEAU
Patrick GIRARD
Hervé ROUX
Tony COULAIS
Dominique CHAIGNEAU
Denis FERY

COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel PETIT

Marie-Jeanne BENOIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Jacques LAMY
Céline BELLEAU
Hervé ROUX

COMMISSION ACTION SOCIALE

Marie-Michelle CHAIGNEAU

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Catherine ARNAUDEAU
Stéphanie ROUSSEAU
Manuella ROUET
Dominique CHAIGNEAU

**COMMISSION CADRE DE VIE –
DEVELOPPEMENT DURABLE –
FOIRES ET MARCHES - CIMETIERE**

Michel BIRONNEAU

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Laurence GIRARD
Françoise CRABEIL
Philippe DEVINEAU
Manuella ROUET
Hélène POUPET
Dominique CHAIGNEAU
Clémence NAUD

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
- SCOLAIRE**

Laurence GIRARD

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Catherine ARNAUDEAU
Stéphanie ROUSSEAU
Manuella ROUET
Céline BELLEAU

Hélène POUPET
Patrick GIRARD
Angélique CASSERON
Edwige GODET

**COMMISSION CULTURE –
COMMUNICATION -
ASSOCIATIONS**

Marie-Jeanne BENOIT

Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Hervé ROUX
Edwige GODET
Denis FERY
Clémence NAUD
Dominique CHAIGNEAU
Françoise CRABEIL

**COMMISSION PROJETS DE
TERRITOIRE**

Marie-Jeanne BENOIT

Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Catherine ARNAUDEAU
Jacques LAMY
Françoise CRABEIL
Stéphanie ROUSSEAU
Philippe DEVINEAU
Manuella ROUET
Tony COULAIS
Céline BELLEAU
Hervé ROUX
Hélène POUPET
Patrick GIRARD
Angélique CASSERON
Dominique CHAIGNEAU
Edwige GODET
Denis FERY
Clémence NAUD

2. Nomination d'un référent CORDEF

Le Conseil à l'unanimité,

NOMME Monsieur Dominique CHAIGNEAU correspondant Défense.

3. Personnel : Création d'emploi

Le conseil à l'unanimité **adopte** les propositions ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Création d'un emploi permanent de responsable des services périscolaires à temps complet à compter du 6 janvier 2022

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

4. Avis sur demande présentée par la SARL PARC EOLIEN DES BOULES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter un parc éolien sur la commune de Loge-Fougereuse

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande présentée par la présidente de la SARL PARC EOLIEN DES BOULES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter un parc éolien sur le territoire de la commune de Loge-Fougereuse, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant l'impact négatif environnemental que cela peut engendrer en termes de pollutions visuelle et sonore ainsi que sur les oiseaux,

Après en avoir délibéré, le conseil à 16 voix contre, 2 pour et 4 blanc,

DONNE un avis négatif sur ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Marie-Jeanne BENOIT
Maire

